

AGRIS

2021, année de la relance !

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi dernier avec comme ordre du jour principal le vote des Budgets Prévisionnels 2021.

Avec un résultat de clôture excédentaire de 330 K€ à la fin de 2020, c'est en toute sérénité que le maire a présenté le budget primitif 2021.

La mairie maintient les charges de personnel juste au-dessous de 50% des charges globales. Ce qui est un ratio raisonnable.

Côté fiscal, le conseil décide une stabilité des taux (Taxe d'habitation, 7,04 % - Taxe Foncière, 18,54 % - Taxe Foncière non bâtie, 62,10 %). Il n'a plus la maîtrise du levier de la taxe d'habitation. L'inflation en 2020 (0,5%) et l'augmentation des bases d'imposition compensent la hausse des dépenses de charges courantes (assurances, cotisations aux syndicats, etc..).

Le maire, prudent, fait remarquer qu'il ne faut pas trop vite prendre l'année 2020 comme une année de référence en raison des confinements et du ralentissement de l'activité pour établir un prévisionnel 2021 trop ambitieux. Ce budget prévisionnel montre une section de fonctionnement à plus de 720 K€ dans la droite ligne du précédent budget.

Ce montant pourrait laisser croire que nous sommes une grande, alors que nous sommes une petite commune. Ce budget est en trompe l'oeil. La commune, en réalité, à 438 K€ de recettes (impôts locaux 246 K€ et dotations de l'État 192 K€) pour gérer le quotidien tout en tentant de sortir une marge d'autofinancement suffisante à la fin de l'année pour continuer à entretenir le patrimoine et envisager des investissements qui ne génèrent que peu de frais de fonctionnement de préférence.

La section d'investissement pour 2021 subit une forte hausse (+40%) par rapport à 2020 avec 545 K€ dont 190 K€ de reste à réaliser.

Le plan de relance initié par le gouvernement le 3 septembre dernier incite à travailler et à présenter aux financeurs publics des projets d'investissements axés sur l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Les deux dernières phases de la restauration de la vieille halle aux bouchers sont inscrites pour 91 K€, le réaménagement de la mairie (amélioration thermique, phonique, acoustique, sécurité et confidentialité) pour 80 K€, remplacement des huisseries à la salle polyvalente pour 18 K€ ainsi que l'amélioration phonique et acoustique pour 37 K€, installation d'une climatisation dans le dortoir de l'école maternelle pour 18 K€, rénovation d'un court de tennis pour 28 K€ sont des projets susceptibles d'être subventionnés.

L'endettement de la commune est raisonnable, l'annuité de la dette est de 9,5 K€. Le remboursement en 2021 du capital est de 36 K€. L'encours de la dette à la fin 2020 est de 363 K€ principalement pour de la réhabilitation de bâtiments en logements locatifs.

"Il est à souhaiter que ce plan de relance ne soit pas un effet d'annonce et se concrétise sur le terrain".

BUDGET "ASSAINISSEMENT"

La section « Fonctionnement » est équilibrée à hauteur de 126 K€. Afin de compenser l'augmentation des charges courantes et notamment la mise en service du poste de refoulement installé aux Chevilloux, le Conseil a décidé lors de sa réunion du 11/09/2020 de passer le M³ consommé à 2,10 € et le forfait à 42 € pour l'année 2021.

La section « Investissement » est équilibrée à 175 K€ dont 51 K€ de reste à réaliser. Il est nécessaire de marquer une pause après l'extension du réseau d'assainissement collectif aux Chevilloux réalisé l'an dernier. Ces travaux d'un montant de 140 K€ HT ont été autofinancés et grâce à l'aide financière de l'Agence de l'eau Adour & Garonne de 33 K€ et du Département 7 K€.